

**Téléconférence du Groupe de travail sur les pesticides à faible risque du  
Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA)  
Le 28 juin 2005**

**Compte rendu**

**Participants**

Vijay Cuddeford/Fonds mondial pour la nature, Linda Edwards/Organic Sector, Lorelei Hepburn/Environmental Factor, Charalyn Kriz/ARLA, Kevin Arnold/ARLA, Suzanne Chalifour/ARLA, Josée Beaudoin/ARLA, Heather Clay/Conseil canadien du miel, Shannon Watt/Fédération canadienne de l'agriculture, Lindsay Hanson/ARLA, Heather Kenney/Scotts Canada Ltée, Regi Mathew/ARLA, Karen Lloyd/ARLA, Peter MacLeod/CropLife Canada, Jim Chaput/ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

**Absents**

Katie Albright/Sierra Club, Anne Fowlie/Conseil canadien de l'horticulture, Kristy Sanchuk/Association canadienne de produits de consommation spécialisés, Colleen Hyslop/Agriculture et Agroalimentaire Canada, John Borden/Phero Tech Inc., Stéphane Dupont/The Biocontrol Network, Julia Langer/Fonds mondial pour la nature, Jeff Parsons/Bayer CropScience Inc., Lorraine MacAulay/Île-du-Prince-Édouard

**Remplaçants/observateurs**

Craig Hunter/Conseil canadien de l'horticulture, Alexander Shalin/Department of Agriculture and Fisheries de la Nouvelle-Écosse

**1. Approbation de l'ordre du jour**

*C. Kriz*

- Charalyn souhaite la bienvenue à tout le monde et chacun se présente lors d'un tour de table.

**DÉCISION**

- L'ordre du jour est approuvé.

**2. Approbation du compte rendu du 18 mai**

*C. Kriz*

- Charalyn a reçu des commentaires de l'interne.

- Il y a entente pour distribuer de nouveau le compte rendu révisé au groupe de travail, aux fins d'approbation finale.

#### MESURE

- Le Secrétariat doit transmettre le compte rendu révisé aux membre du groupe de travail qui ont une semaine pour l'approuver.
- Le Secrétariat fera ensuite traduire le compte rendu du 18 mai et le fera afficher dans le site Web de l'ARLA.

### **3. Commentaires du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA)**

*C. Kriz*

- Le rapport officiel des réunions des 6 et 7 juin du CCLA n'est pas encore disponible.
- Les membres du groupe de travail qui ont été participants ou observateurs à la réunion du CCLA ont présenté leurs commentaires.
- Le CCLA est d'accord de façon générale avec les prochaines étapes du groupe de travail, consistant à tenir à l'automne une réunion en personne et à avoir d'autres discussions.
- Un intervenant du CCLA indique qu'il serait utile d'avoir une liste des choses exemptées qui seraient bien pour les recettes maison.
- Une autre personne a émis comme commentaire qu'il faudrait que les données relatives à l'efficacité soient minimales tout en appuyant les allégations et que les demandeurs devraient avoir suffisamment de temps pour générer les données sur l'efficacité au cours d'une période limitée d'homologation.
- Lors de la réunion, une mesure vise à inviter de nouvelles personnes à devenir membres du groupe de travail. Le Secrétariat du CCLA s'en occupe.
- Il y a des inquiétudes concernant la taille du groupe de travail.
- Certaines personnes se montrent préoccupées par l'équilibre de ce groupe de travail. Certaines personnes pensent qu'il y a peu de représentants des producteurs. Le président croit que la représentation est bien équilibrée au sein du groupe.
- Richard Bélanger de l'Université Laval est intéressé à devenir membre de ce groupe de travail.
- (Voir les éléments ci-dessous concernant le besoin d'obtenir l'opinion des provinces en matière de réglementation des pesticides. Il faut obtenir leur opinion avant la réunion en personne.)

### **4. Documents de travail**

*C. Kriz*

- Il y a discussion des sujets à présenter dans des documents de travail. Certaines idées ont été soulevées :
- La norme d'approvisionnement personnel de la Nouvelle-Zélande : cette norme permet l'utilisation de produits chimiques « en vente libre » comme pesticides, mais ne nécessite

pas qu'ils soient homologués. Ces produits ne sont pas nécessairement à faible risque, mais ils sont disponibles pour le consommateur à d'autres fins.

- L'ARLA a consulté un avocat pour voir s'il serait possible d'adopter une démarche semblable en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). L'avocat a répondu que la partie du règlement qui traite de la recherche, la démarche par étape avec autorisation, les avis de confirmation et les exemptions avec conditions et restrictions pourraient servir de modèles.
- Quelqu'un fait remarquer que l'ARLA peut adopter une démarche, mais que les provinces et les municipalités peuvent avoir une opinion différente.
- La lacune de ce groupe de travail est l'absence de représentation provinciale en matière de réglementation, puisque les deux représentants des gouvernements viennent de ministères de l'agriculture.
- Quelqu'un suggère de vérifier s'il y a des précédents dans d'autres pays, soit le modèle américain, pour comparer la disponibilité des produits des producteurs canadiens de produits biologiques avec ceux de l'American Organic Growers.
- La différence entre les États-Unis et le Canada est que la United States Protection Agency (EPA) exempte certaines matières actives (Liste 28B). Cette liste contient des renseignements administratifs, chimiques et toxicologiques sur les substances directement ajoutées aux aliments, y compris les substances réglementées par la U.S. Food and Drug Administration (FDA) comme directes, directes « secondaires » et colorants alimentaires, qui sont généralement reconnues inoffensives (Generally Recognized As Safe ou GRAS) et des substances déjà homologuées.
- Une personne suggère d'adopter la liste d'exemption des États-Unis et la liste « GRAS » de la FDA. Il y a 169 produits désignés GRAS (y compris le monoxyde de carbone).
- On doit évaluer les aspects légaux de même que les aspects pratiques, en termes de mise en application de la législation.
- Une personne exprime ses inquiétudes face au précédent que créerait la non-imposition de l'exigence d'homologation. Quelqu'un est d'accord avec l'idée de rendre les produits à faible risque disponibles en vertu d'une politique, tout en ajoutant un avertissement concernant l'efficacité.
- Quelqu'un suggère l'heure et le lieu de la réunion en personne.

## DÉCISION

- Le représentant du Fonds mondial pour la nature accepte d'être responsable du document de travail qui porte autant sur l'homologation temporaire que sur les permis de recherche.
- Linda Edwards est responsable de l'analyse des avantages pour les utilisateurs de la politique proposée (règlement plutôt qu'homologation, si les risques sont jugés faibles, permettant la commercialisation du produit avec l'avertissement concernant l'efficacité).
- Craig Hunter accepte d'être responsable de l'analyse des critères de la liste GRAS de la FDA et de vérifier leur pertinence pour le Canada.
- Peter Macleod et Heather Clay doivent s'occuper de la désignation des produits à faible risque, des pour et des contre, des choses à mettre sur l'étiquette et des critères.
- L'ARLA (Suzanne Chalifour) doit rédiger un document de travail sur l'efficacité.
- L'ARLA (Charalyn Kriz) doit rédiger une proposition fondée sur la norme

d'approvisionnement personnel de la Nouvelle-Zélande et le modèle de réglementation de la recherche de la LPA.

- Les personnes susmentionnées sont les auteurs responsables; les ébauches seront vraisemblablement distribuées au groupe de travail au cours de l'été. Les autres membres sont invités à soumettre leurs commentaires concernant tous ces documents.

#### MESURE

- Toutes les autres suggestions de sujets qui pourraient être abordés lors de la réunion en personne devraient être envoyées au Secrétariat.
- Les membres doivent présenter leurs suggestions à Suzanne Chalifour concernant le document de travail sur l'efficacité.
- Le Secrétariat consultera les membres du groupe de travail sur la date et le lieu de la réunion en personne.

#### **5. Prochaines étapes/prochaine téléconférence**

*C. Kriz*

- Bien qu'il n'y ait pas de plan immédiat de planification d'une téléconférence, il pourrait y en avoir une en août pour discuter des progrès réalisés dans la rédaction des documents, au besoin et selon la disponibilité des membres.